



# Hermenches Magazine



No 03 - Novembre 2020

## Manifestations

- **12 décembre 2020**  
Distribution des sapins de Noël

## Agenda

**08 décembre 2020**

**Conseil Général**

## Conseil Général

**Mardi 08 décembre 2020  
à 20h00 - Au Battoir**

Nous nous permettons de vous rappeler que toute personne peut assister au Conseil, en qualité d'auditeur ou se faire assermenter si elle bénéficie des droits civiques.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet « [www.hermenches.ch](http://www.hermenches.ch) ».

L'ordre du jour sera affiché au pilier public et les préavis peuvent être consultés auprès de l'administration.

Naturellement, les mesures sanitaires COVI-19 seront respectées.



**Nonagénaire  
Joyeux anniversaire !**

Monsieur Marcel Danalet

08.10.1930

## Groupe Animation

Au vu des circonstances, le groupe « ANIMATION » reste sur PAUSE encore quelques temps.

Toutefois, nous vous souhaitons une fin d'année aussi sereine que possible en ces temps où tout est incertain. Gardons le moral pour affronter cette période si particulière. Soyons prudents, restons solidaires pour mieux se retrouver plus tard.

Vivement une nouvelle année pleine d'agréables surprises !

Recevez nos meilleurs vœux et au plaisir de vous revoir lors de nos prochaines activités.

*Le Groupe Animation*



## Déchèterie

Nous nous permettons de rappeler que les surveillants sont présents pour veiller au bon déroulement de la déchèterie.

MERCI de bien vouloir respecter les personnes qui donnent de leur temps afin de rendre service à la population !

*La Municipalité*



## Distribution des sapins de Noël

**Samedi 12 décembre 2020**  
**dès 10h30 - au Battoir**

La Commune procédera à la distribution des sapins, **que vous aurez préalablement commandés.**

Lors de votre commande, merci de bien vouloir préciser la grandeur du sapin :

- Petit (jusqu'à 1.00 mètre)
- Moyen (jusqu'à 1.80 mètres)
- Grand (plus de 1.80 mètres)

La modeste somme de Frs. 10.- par arbre vous sera demandée.

### Commande sapins de Noël

**Délai : 04.12.2020**

Laetitia Déglon

021/905.63.70

admin@hermenches.ch



## Taille des haies

Nous vous rappelons que les haies doivent être régulièrement taillées. Elles ne doivent pas être plantées à moins de 1 mètre du domaine public et la hauteur maximale est fixée à 2 mètres ou à 60 centimètres si la visibilité doit être maintenue.

Les branches qui dépassent la limite du domaine privé doivent être coupées (art. 8 et 9 du règlement d'application de la loi sur les routes).

En cas de non exécution de ces travaux, la Municipalité peut les faire exécuter aux frais du propriétaire (art. 59 de la loi sur les routes).

*La Municipalité*

## Piscine/Jacuzzi & Pompe à chaleur



Nous vous informons que la pose de piscine ou jacuzzi, même gonflable, doit faire l'objet d'une demande préalable à la Municipalité.

La Municipalité vous renseignera sur les suites à donner au dossier.

*La Municipalité*

## Autorisations Municipales & Permis de construire

Nous vous rappelons que tous les projets intérieurs ou extérieurs de construction, transformation, implantation d'installation sont soumis à autorisation et doivent être annoncés préalablement à la Municipalité.

Sur la base de cette annonce, la Municipalité déterminera le type d'autorisation requise (mise à l'enquête publique, autorisation municipale ou cantonale).

Tous projets intérieurs ou extérieurs touchant les parcelles et/ou des bâtiments situés hors zones à bâtir sont soumis à une autorisation cantonale (constructions, rénovations, transformations, changements d'affectation, etc).

**Nous nous permettons d'ajouter que plus aucun dossier ne sera traité s'il n'est pas « complet ».**

En vous remerciant pour votre compréhension.

*La Municipalité*

## Déchèterie

### Nouvel horaire dès le 25.10.2020

Mercredi	13h30 - 15h00
Samedi	09h30 - 11h30



## Fermeture de l'administration communale COVID-19

### dès le lundi 09 novembre 2020 et jusqu'à nouvel avis

Faisant suite aux dernières mesures mises en place par l'Etat de Vaud pour freiner la propagation du virus COVID 19, la Commune d'Hermenches ferme le bureau de l'administration.

Pour toutes les questions « urgentes » liées au contrôle des habitants, notre secrétaire reste à votre entière disposition par e-mail.

Pour les personnes qui n'ont pas internet, vous pouvez laisser un message sur le combox au 021 905 63 70.

Nous vous rappelons que certaines demandes peuvent être faites via notre site internet, sur le guichet virtuel.

Concernant ces mesures sanitaires, elles sont régulièrement mises à jour sur notre site internet.

En vous remerciant pour votre compréhension.

Prenez soin de vous !

*La Municipalité*